



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0213**

commune (s) : Bron

objet : Quartier Terraillon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à l'Agence centrale, la régie Gambetta, la régie Delastre et associés, l'office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'association Cobra et la Commune de Bron - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Cardona

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0213**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Terrailon - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2014 - Attribution de subventions à l'Agence centrale, la régie Gambetta, la régie Delastre et associés, l'office public de l'habitat (OPH) du Rhône, l'association Cobra et la Commune de Bron - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Bron du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Par délibération n° 2014-0168 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2014.

Les objectifs prioritaires, inscrits dans la convention-cadre de GSUP du quartier Terrailon à Bron, sont les suivants :

- le traitement au quotidien des questions d'entretien des espaces extérieurs publics et leurs aménagements,
- le suivi et le renforcement de la propreté, de l'entretien et de la sécurisation des espaces extérieurs et des parties communes dégradées des résidences privées,
- le travail de proximité et de médiation avec les habitants, la sensibilisation au respect de leur espace de vie et la prévention des actes de vandalisme.

Les actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2014 répondent pleinement à ces objectifs. Le coût global du programme d'action GSUP 2014 est estimé à 485 148 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de Lyon de 123 295 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2014, détaillant le montant prévisionnel de chacune, ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexée au présent dossier ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 123 295 € nets de taxes, répartis comme suit :

- 11 878 € à l'Agence centrale (syndic de la copropriété Plein sud),
- 42 115 € au profit de la régie Gambetta,
- 19 208 € au profit de la régie Delastre et Associés,
- 4 000 € au profit de l'office public de l'habitat (OPH) du Rhône,
- 18 000 € au profit de l'association Cobra,
- 28 094 € au profit de la Commune de Bron,

dans le cadre du programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Bron pour l'année 2014 ;

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence Centrale, la régie Gambetta, la régie Delastre et Associés, l'OPH du Rhône, l'association Cobra et la Commune de Bron définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - comptes 657 341 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O2885.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.